

Conseil Municipal

Lundi 29 septembre 2025

Mairie de Saint-Père-Marc-en-Poulet – Salle du Conseil

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L.2121-25 modifié du C.G.C.T

- **Délibération n° 2025 / 04 / 01** : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :
Nomination du secrétaire de séance.

Mme Chantal BESLY a été nommé secrétaire de séance.

- **Délibération n° 2025 / 04 / 02** : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2025.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2025 a été adopté à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 04 / 03** : : 2 – URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS : **Urbanisme : Classement dans le domaine public des voies et espaces verts ZAC Cœur de Village secteurs D', D2 et A2.**

Le classement dans le domaine public des parcelles des secteurs D', D2 et A2 a été adopté à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 04 / 04** : 3. DOMAINE ET PATRIMOINE 3.1 ACQUISITIONS : **Incorporation dans le domaine public des biens sans maître (Affaire LEMONNIER Marie-Louise) - Acquisition de plein droit (Art. L. 1123-2 du CG3P).**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité l'incorporation dans le domaine public des biens sans maître dans le cadre d'une procédure d'acquisition de plein droit.

- **Délibération n° 2025 / 04 / 05** : 2 URBANISME : 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS : **Modification du plan - Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (C.P.A.P.E) - ZAC Cœur de Village secteur E2.**

La modification du plan du Cahier des Prescriptions urbaines, Architecturales, Paysagère et Environnementale du secteur E2 a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°2025 / 04 / 06** : 7 FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : **Subvention de fonctionnement à l'association « L'essence du Garage » - Marché de Noël.**

L'association « l'Essence du Garage », en lien étroit avec la municipalité et les services communaux, est très impliquée dans la préparation du Marché de Noël, afin de proposer une édition extraordinaire pour petits et grands, notamment par la création des éléments décoratifs. Il leur a été attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500.00 €.

➤ **Délibération n°2025 / 04 / 07** : 7 FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRE : **Décision Modificative – Budget Principal Commune.**

La Décision Modification sur le budget Principal Commune a été adopté à l'unanimité.

➤ **Délibération n°2025 / 04 /08** : 7. FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **Demande de fonds de concours – SAINT-MALO AGGLOMERATION / Mise en accessibilité de la mairie par l'installation d'un ascenseur.**

La demande de fonds de concours à Saint-Malo Agglomération a été adoptée à l'unanimité.

➤ **Délibération n°2025 / 04 /09** : 7. FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **Redevance d'hébergement du concentrateur de télérelève G.R.D.F – année 2025.**

La redevance d'hébergement pour l'année 2025 du concentrateur de télérelève G.R.D.F a été adoptée à l'unanimité.

➤ **Délibération n°2025 / 04 /10** : 4. FONCTION PUBLIQUE 4.1 PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T : **Adhésion à la convention risque santé du CDG d'Ille-et-Vilaine et fixation du niveau de participation employeur.**

L'adhésion à la convention risque santé du CDG d'Ille-et-Vilaine et la fixation du niveau de participation employeur ont été adoptée à l'unanimité.

➤ **Délibération n°2025 / 04 /11** : 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Règlement du Concours de dessin « Les vacances du Père-Noël ».**

Le règlement du Concours de dessins ayant pour thème « Les vacances du Père-Noël » a été adopté à 16 voix pour et 1 abstention.

Le Maire,



Jean-Francis RICHEUX